



Fabienne Sents

SOUTENIR NOS ASSOCIATIONS

Ces derniers mois, nous (et vous aussi peut-être) avons eu du mal à comprendre les modalités du soutien apporté par la municipalité aux associations :



Laurent Godard

Récemment, un « classement » des associations a été réalisé distinguant 3 catégories en fonction de différents critères . Ces catégories impactent les modalités d'accès aux salles. Exemple : les SOU des 4 écoles, classés « 2 », verraient leur accès à des salles telles que l'arrosier modifié. Or, les SOU font partie des associations très actives de Voreppe, créatrices de liens dans et entre les écoles, dont l'intégralité des recettes est versée aux écoles.



Cécile Frolet

Alors, un classement réalisé par qui ? comment ? Sur quelle base ?



Damien Puygrier

Nous avons aussi découvert que les associations peuvent obtenir une subvention de fonctionnement de 200 euros (avis aux trésoriers!) ; certaines ? toutes ? Rien de clair...



Salima Ichba-Houmani

Les subventions « exceptionnelles » fleurissent ces derniers temps ; sur quels critères ? Avec quel suivi ? Nous souhaitons qu'elles soient adossées à une convention, une présentation en commission (objectifs, bilan financier de l'association concernée) et suivies d'un retour l'année suivante sur l'utilisation de cet argent public.

Par delà ces modalités « techniques », que dire des maigres 2 200€ distribués entre les associations de solidarité qui aident les Voreppins dans ces temps difficiles (cf. conseil municipal (CM) de juin), au regard des 63 900€ distribués aux associations sportives (CM de mars), ou encore des 10 800€ sur projets ou des 2 400€ de fonctionnement (CM de mai), et 13 000€ distribués exceptionnellement sur celui de juin.

La vie des associations, c'est aussi l'accès aux salles, les créneaux réguliers, le calendrier des manifestations, les travaux des équipements... Autant de sujets qui devraient être discutés avec les associations à travers l'Office Municipal des Sports et le Conseil de la Vie Associative. Bien entendu, toutes les demandes ne peuvent être satisfaites, mais les décisions, prises sans discussion collective dans ces instances ne peuvent que nuire aux relations des associations avec la municipalité et multiplier les rendez-vous individuels avec monsieur le maire pour négocier tel ou tel arrangement et alimenter ainsi les rumeurs de passe droit.

Espérons que cette tribune provoque la rédaction d'un article complet dans un prochain Voreppe Émoi (règles et critères d'éligibilité pour les demandes de subventions, calendrier à respecter, dossier à constituer) ainsi que la création d'une page exhaustive sur le soutien aux associations et ses modalités sur le site web de la mairie avec publication annuelle de toutes les aides accordées aux associations.

Très bonne rentrée à tous.

Le groupe VoreppeAvenir
<http://VoreppeAvenir.fr>

VOREPPE, VILLE ACTIVE ET SPORTIVE 2023

Le jeudi 24 Aout la ville de Voreppe a reçu pour la première fois le label « Ville active et sportive » 2023 lors d'une cérémonie officielle qui s'est déroulée à Dijon, en présence de Mme la ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques Amélie Oudéa-Castéra.



Jean-Claude Delestre, notre adjoint en charge des Sports représentait la ville lors de ce moment officiel.

En effet, c'est à son initiative que la démarche de labellisation a été entreprise auprès du Conseil national des villes actives et sportives.

Ainsi, par ce label nous obtenons une reconnaissance à l'échelle nationale du travail engagé par l'équipe municipale en lien avec l'ensemble des acteurs du sport (associations sportives, habitants, Office Municipal des Sports...) depuis des nombreuses années.

Ce label démontre la pertinence des actions soutenues en faveur de la pratique sportive tant au niveau des jeunes, adultes, en club, à l'école, au quotidien comme lors d'événements fédérateurs comme les Foulées de Voreppe.

Forte de ses équipements sportifs, 2 gymnases, 1 piscine, 2 stades (football et rugby), des courts de tennis, 1 piste BMX, bouledromes, de la nature environnante, notre terrain de jeu est assez exceptionnel et permet une grande diversité d'activités.

Nous nous attachons à faire se bouger les Voreppins à tous les âges de leur vie. Ainsi, nous pouvons nous réjouir que tous les écoliers de Voreppe aient accès aux cours de natation et puissent valider dans leur scolarité l'apprentissage de la natation. Nos séniors ont quant à eux des propositions associatives ou communales pour se maintenir en forme.

Les enjeux d'une pratique sportive sont tout à la fois liés à l'obligation d'actions de prévention santé, lutte contre la sédentarité et ses conséquences (maladies cardio-vasculaires, obésité...), convivialité et partage. Et à la veille des Jeux Olympiques de Paris 2024 peut-être aurons nous la chance de voir se révéler les futurs champions des décennies à venir ?

Pour autant, nous sommes conscients des difficultés que nous pouvons avoir, pour preuve l'obligation que nous avons d'entreprendre des travaux importants sur le gymnase de l'Arcade. Il nous faut reprendre l'ensemble de l'étanchéité de la toiture, revoir les éclairages, repenser les distributions spatiales, économiser les flux énergétiques. Une étude préalable est en programmation.

Alors, pour continuer à bénéficier de ce label, tous à nos baskets, nos maillots !

Bonne rentrée sportive à tous et toutes

Vos élus de Vivons Voreppe 2020